

# **CONVOCAATION DU 30 AVRIL 2008 POUR LA REUNION DU 6 MAI 2008**

\* \* \*

## **- ORDRE DU JOUR -**

- 1) Location d'un copieur couleur – signature d'une convention
- 2) Contrat d'analyses alimentaires –signature d'une convention
- 3) Adhésion à l'Association des Communes Minières
- 4) Centre de Loisirs sans Hébergement de juillet 2008, abaissement de l'âge d'inscription
- 5) Enquête publique sur la demande d'autorisation de procéder au redéploiement des activités et à la construction d'un bâtiment JOKEY France à Labourse

*Suivant convocation du trente avril deux mil huit, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le six mai deux mil huit à dix sept heure trentes sous la Présidence de Monsieur Henri BOULET, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOULET Henri - M. SOETE Christian - M. DIERS Guy - M. BOUQUET Gérard – M. VERDOUCQ Jean-Noël - M. DELVILLE Jean-Luc – M. MICHAUX Jean-Marc - M. HAVEGHEER Dominique - Me VESELY Jocelyne – Me DELBARRE Marylène – M. HOGEDÉZ Christophe - M. BUISINE Hervé - M. DUPUICH Christian - M. DUHAMEL Lubin.

Monsieur BLOQUEZ Alain a donné procuration à M. MICHAUX Jean-Marc

**Excusé** : Me DELANOE Josiane – M. CARRE Michel – M. MASINGUE Jean-Claude

M. DUHAUT René démissionnaire.

Monsieur HOGEDÉZ Christophe est élu secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

## **1) LOCATION D'UN COPIEUR – SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS**

Afin d'éditer des plaquettes d'informations aux habitants reprenant les services proposés, la présentation des associations locales, des élus et pour améliorer la présentation des bulletins municipaux sur la vie locale, le conseil municipal décide de procéder à la location d'un copieur noir et blanc et couleur de marque Konica Minolta modèle C 253.

- a) Un contrat de location est passé avec la société BNP PARIBAS LEASE GROUP société anonyme dont le siège social est situé 46-52, rue Arago 92823 Puteaux Cedex agissant pour le compte de A 4 SYSTEMES domiciliée 598, parc d'activités de la Haute Rive 59553 CUINCY.

Ce contrat de location est conclu à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008 pour une durée de trois ans .  
Le montant de la redevance trimestrielle est fixé à 759.00 € HT soit 907.76 € TTC.

- b) Un contrat de services (maintenance, déplacement, pièces, main d'œuvre, assistance, consommables, révisions périodiques, mises à jour des pilotes) est conclu avec la société DOCUMENT SOLUTIONS 62 immatriculée au registre du commerce de Béthune sous le numéro 451 552 012.

Le coût de la copie noir et blanc est de 0.0095 € HT soit 0.011 €.

Le coût de la copie couleur est de 0.087 € HT soit 0.10 € TTC.

Les prix des copies sont révisés à la hausse chaque année à la date anniversaire de la signature du contrat de services, en fonction de l'évolution du dernier indice Coût Horaire Tous Travailleurs Salariés (ICHTTS) connu le jour de révision, l'indice de référence étant le dernier indice connu au jour de la signature du contrat. Dans l'hypothèse où l'indice ICHTTS viendrait à disparaître, il sera substitué par l'indice le plus proche.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location d'un copieur noir et blanc et couleur de marque Konica Minolta modèle C 253 et le contrat de services .

La dépense inhérente au contrat de location sera imputée sur les crédits inscrits au Budget à l'article 6135.

La dépense concernant le contrat de services sera imputée sur les crédits inscrits au Budget à l'article 6156.

## **2) CONTRAT D'ANALYSES ALIMENTAIRES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

De part la réglementation en vigueur, il convient d'effectuer des analyses alimentaires dans tout site de production de repas.

La structure multi-accueil avec son restaurant scolaire bénéficie d'une cellule de production et de consommation et se trouve, donc, concernée par cette réglementation.

La commune de Verquigneul est amenée à signer un contrat d'analyses alimentaires avec le Laboratoire Départemental d'Analyses, sis à Arras, Parc de la Haute Technologie des Bonnettes 2, rue du Genévrier , par lequel il est prévu de réaliser 12 prélèvements par an sur la fabrication des repas du jour. La convention en annexe précise les différents tarifs appliqués.

Ce contrat est conclu et accepté à compter de la date de signature du contrat valable jusqu'au 31 décembre 2008 et sera reconduit. En cas de nécessité, pour l'une ou l'autre des deux parties, il pourra être mis fin à la présente convention sous réserve d'un préavis d'un mois.

Le Conseil Municipal approuve les termes du contrat et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget à l'article 6288.

## **3) ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES MINIERES**

L'exploitation des mines sur Verquin et Noeux-les-Mines a entraîné la création d'une cité minière sur la commune.

Afin de pouvoir aider les propriétaires et locataires des cités minières dans les démarches éventuelles suite à des dégâts dus à l'exploitation de la Mine, le Conseil Municipal décide d'adhérer à compter de l'année 2008 à l'Association des Communes Minières Nord – Pas-de-Calais dont le siège se situe au Centre administratif les Grands Bureaux 62800 Liévin et de régler chaque année la cotisation d'adhésion basée sur le nombre d'habitants de la commune.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget à l'article 6188.

## **4) CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE JUILLET 2008 - MODIFICATIF – ABAISSEMENT DE L'AGE D'INSCRIPTION**

Le Conseil Municipal , lors de la séance en date du 8 avril 2008, a adopté une délibération relative aux inscriptions et tarifs pratiqués au Centre de Loisirs sans Hébergement de juillet 2008 dans laquelle est précisé qu'il est ouvert aux enfants de 4 ans à 14 ans.

Or, des parents ennuyés pour la garde de leurs enfants (la crèche fermée en juillet, le centre de loisirs du mercredi fermé) ont souhaité inscrire leurs enfants âgés de 3 ans au centre de loisirs sans hébergement organisé du 7 juillet 2008 au 1<sup>er</sup> août 2008.

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'inscription des enfants qui auront atteint l'âge minimum de 3 ans au premier jour du centre et moins de 14 ans au 30 juin de l'année 2008.

**5) ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCEDER AU REDEPLOIEMENT DES ACTIVITES ET A LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE JOKEY FRANCE A LABOURSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique se déroule du 14 avril au 16 mai 2008 inclus concernant la demande d'autorisation de procéder au redéploiement des activités au sein de l'existant et à la construction d'un bâtiment pour le stockage de matières plastiques de JOKEY France S.A. sur le site de la zone industrielle N°1 de Labourse. Le dossier relatif à cette affaire est déposé en Mairie de Labourse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation de procéder au redéploiement des activités au sein de l'existant et à la construction d'un bâtiment pour le stockage de matières plastiques de JOKEY France S.A. afin de faire face à une augmentation de ses activités liées notamment au lancement de nouvelles gammes de produits et au développement de la fabrication de pots.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix sept heures cinquante cinq minutes.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

**Henri BOULET**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*

*Suivant convocation du trente avril deux mil huit, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le six mai deux mil huit à dix sept heures trente sous la Présidence de Monsieur Henri BOULET, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS** : M. BOULET Henri - M. SOETE Christian - M. DIERS Guy - M. BOUQUET Gérard – M. VERDOUCQ Jean-Noël – M. MICHAUX Jean-Marc - M. DELVILLE Jean-Luc – M. HAVEGHEER Dominique - Me VESELY Jocelyne – Me DELBARRE Marylène – M. HOGEDÉZ Christophe - M. BUISINE Hervé – M. DUPUICH Christian - M. DUHAMEL Lubin.

M. BLOQUEZ Alain a donné procuration à M. MICHAUX Jean-Marc

**EXCUSES** : Me DELANOE Josiane - M. CARRE Michel - M. MASINGUE Jean-Claude

M. DUHAUT René démissionnaire.

Monsieur HOGEDÉZ Christophe est élu secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*